

SUCRE
BERNARD
DEPUY 1679
LE MEILLEUR
DU BLANC

Journal de Roubaix

DIRECTRICE: MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS

Nord et Hainaut.....	3 mois, 17.00	6 mois, 32.00	1 an, 60.00
France et Belgique.....	3	12.00	24.00
Union postale.....	3	26.00	52.00

REDACTION-ANNONCES
ABONNEMENTSROUBAIX: 71, Grande-Rue. Tel. 24 et 1200. Inter. 6.
TOURCOING: 33, rue Carnot. Tel. 27.
Chèques postaux 87 Lille.

BILLET PARISIEN
LE CARTEL
ET LES PROJETS
FINANCIERS

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 5 JUIN (Minuit).

MM. Painlevé et Caillaux ont reçu aujourd'hui une délégation des groupes du Cartel pour chercher avec elle un terrain d'entente au sujet des projets financiers déposés par le Gouvernement. Les critiques adressées à ces projets se sont deux sortes: les uns sont d'ordre technique; les autres manifestent une tendance purement politique. Il convient, pour bien saisir le sens de l'entretien d'aujourd'hui, de distinguer très nettement les uns et les autres.

Des objections techniques sont faites, en effet, au plan financier établi par M. Caillaux. D'excellents esprits lui reprochent de s'être contenté d'acquérir la seconde partie de son programme, à savoir la stabilité monétaire. Ils estiment que l'assainissement monétaire doit aller de pair avec l'assainissement budgétaire. Ils argumentent que le faisait récemment M. Romier, partant de cette dernière thèse, que le public, s'il est prêt à faire des sacrifices, veut les faire à bon escient. Il faut avoir la certitude que son effort ne sera inutile. Pour cela, il faut que le point d'arrivée soit aussi nettement tracé que le point de départ. Toutes les étapes de notre relèvement financier doivent être mises sous ses yeux.

De telles suggestions s'inspirent évidemment d'idées raisonnables et d'observations incontestables. On doit donc se féliciter que M. Caillaux ait promis à M. Loucheur, qui a exposé une opinion analogue, d'en tenir le plus grand compte. Ce faisant, le ministre des Finances a marqué sa volonté de collaborer avec les membres du Parlement qui, par leur compétence financière et leur habileté dans les affaires publiques, ne peuvent que guider utilement l'action du Gouvernement.

Mais, à côté de ces critiques, il en est d'autres dont les mobiles sont moins désintéressés; ce sont celles proférées par M. Vincent Auriol au nom des socialistes. Un des grands reproches que le président de la Commission des finances adresse au Gouvernement, c'est d'avoir pas traité avec suffisamment de respect l'œuvre financière de M. Herriot. Le présent Cabinet a aussi dit que le budget dressé par les soins de ce dernier n'était pas en équilibre. C'est là un crime de lèse-majesté que les socialistes ne sont pas en mesure de supporter. En outre, ils s'obstinent à réclamer l'application préalable sur le capital, encore que MM. Painlevé et Caillaux aient déclaré qu'ils n'en voulaient à aucun prix.

En résumé, pour la première catégorie d'objections, un accord est probable; pour la seconde, tout accord de principe est impossible.

R...

LES CHANGES

	Samedi	Vendredi
Livre	98.80	99.76
Dollar ...	20.335	20.515
Belgique.	97.50	97.70

La réforme électorale. - La situation financière

MM. Painlevé et Caillaux reçoivent
la délégation du Cartel

LES SUGGESTIONS DE M. LOUCHEUR

Paris, 5 juin. — M. Painlevé a reçu ce matin les délégués des groupes de gauche.

Au sujet de la réforme électorale il a été décidé qu'un court délai sera institué provisoirement après que les socialistes se seront réunis pour se prononcer sur le retour ou non d'arrondissement.

Répondant à M. Vincent-Auriol, M. Caillaux a confirmé que l'augmentation de la partie de l'impôt sur le revenu ne porterait que sur les revenus supérieurs à 20.000 fr. Il a ajouté que l'équilibre budgétaire était à son sens la condition indispensable de l'assainissement financier, qu'il demeurait toujours hostile à tout prélèvement sur le capital et qu'il ne voyait de solution que dans d'impôt.

Impressionné par les suggestions de M. Loucheur, le ministre se mettra d'accord avec la commission des finances et le cartel, le plus tôt possible sur les mesures à prendre pour réaliser l'assainissement financier.

A la sortie de la réunion les délégués ont déclaré que les points de vue s'étaient sensiblement rapprochés et qu'un accord définitif pourrait être réalisé ultérieurement.

UN COMMUNIQUE

Paris, 5 juin. — La présidence du Conseil communique la note suivante:

M. le président du Conseil et M. le ministre des Finances ont reçu aujourd'hui une délégation des bureaux des groupes de gauche.

L'échange de vues a fait ressortir une grande volonté d'accord et de collaboration avec le Gouvernement en vue d'assurer l'assainissement de la situation financière.

SIX PASSAGERS D'UN AVION
DE LA MARINE
CAPOTENT DANS UN CHAMP DE BLOCAGE

Un tue

Toulouse, 5 juin. — Un gros avion de la marine, portant le pilote et cinq passagers se rendant de Rochefort à Saint-Etienne, s'est retrouvé, dans un champ de bataille, en atterrissant à l'aérodrome de Fransac, près de Toulouse.

Le premier pilote Berthon, du centre de Rochefort, le crane fracturé, expira dans les bras de ceux qui le relevèrent.

Le second pilote, le quartier-maître Costa, de Paris, a été grièvement blessé.

Les quatre autres militaires sont contusionnés.

Un Canadien incarne sa mère, ses cinq enfants, son frère et sa femme.

Hamilton (Ontario), 5 juin. — Un homme pris de folle furieuse, a tué à coups de feu ses enfants, sa mère, son frère et sa femme.

LE DÉSARMEMENT
DE L'ALLEMAGNELa note interalliée
envoyée au Reich

Paris, 5 juin. — La note interalliée qui a été remise hier au chancelier Luther par les représentants des alliés à Berlin, a, comme on sait, un double objet:

1^{er} Faire connaître, en détail, au gouvernement de Berlin, les manquements de l'Allemagne à ses obligations, telles qu'elles ont été prescrites par les clauses militaires du Traité de Versailles;

2^{me} Préciser les mesures que le Reich devra prendre pour redresser les manquements constatés et pour être admis ensuite à bénéficier, aux termes de l'article 429, de l'évacuation anticipée de la zone de Cologne.

Les Gouvernements alliés ont consigné dans un mémorandum annexé à leur lettre, divers états, notamment le relevé des principaux points des clauses militaires sur lesquelles ils n'ont pas encore reçu satisfaction et la liste détaillée des redressements nécessaires au sujet desquels les Gouvernements alliés ont donné toutes les instructions utiles à la Commission de contrôle.

Ils ont la conviction qu'il dépend du bon voulois du gouvernement allemand que le redressement des manquements soit effectué dans un délai relativement court.

C'est maintenant au gouvernement allemand qu'il appartient de réaliser les conditions qui permettraient de procéder rapidement à l'évacuation.

Les gouvernements alliés sont prêts, malgré les réserves que l'exécution d'autres dispositions du Traité justiferaient, à donner l'ordre d'évacuer la première zone d'occupation, dès que les manquements militaires dont il s'agit auront été redressés.

Les alliés tiennent à affirmer à nouveau qu'ils entendent se conformer scrupuleusement à l'article 426 du Traité.

Ils repoussent l'allégation contenue dans la note allemande du 6 janvier, prétendant qu'en n'évacuant pas la zone de Cologne le 10 janvier 1925, les alliés se livraient à une mesure de représailles.

Ils ne peuvent davantage reconnaître que leur décision était hors de proportion avec l'importance des obligations militaires qui attendent encore leur exécution.

En effet, parmi ces obligations, que le gouvernement allemand représente comme d'ordre secondaire, figurent des clauses sur l'importance desquelles les alliés ont depuis longtemps et notamment dans leur note collective du 29 septembre 1922, vainement attiré l'attention du gouvernement allemand.

Bien plus, celui-ci, à plusieurs reprises et tout récemment encore, a commis des nouvelles violations graves notamment en bombardant la Reichswald, des villages répandus parmi les indigènes de Tanger des bruits mensongers, concernant de prétendus succès d'Abd-el-Krim sur les troupes françaises.

Les tribus dissidentes sont passées de l'autre par suite des pertes considérables qu'elles présentent. Le prestige d'Abd-el-Krim, au contraire, n'a diminué qu'en tant qu'il a réussi à faire de la révolution dans les zones de la République. Il a également été détruit dans les dernières années par les révoltes répandues parmi les indigènes de l'Algérie; à l'heure actuelle, les rébellions subsistent uniquement du fait de la crainte d'abréviation de la partie de Abd-el-Krim.

Les alliés adressent un nouvel et pressant appelle au gouvernement allemand pour qu'il donne, avec le bon voulois nécessaire, aux questions encore en suspens, le règlement qu'exige la gravité de la situation. C'est pour lui le seul moyen d'apporter un soulagement à l'Allemagne par la libération d'une partie de son territoire occupé.

Les gouvernements alliés examinent dans une annexe, l'état d'exécution des diverses clauses militaires du Traité de Versailles.

Ils énumèrent ensuite les principaux points des clauses militaires, au sujet desquelles il n'a pas encore obtenu satisfaction.

Il demandent ensuite une liste détaillée des redressements nécessaires pour que les clauses militaires du Traité puissent être considérées comme remplies d'une manière satisfaisante et dont voici un résumé:

Militarisation de la police; incomplète destruction des mines, dépôts et ateliers; matériels en excès; réorganisation du grand état-major, etc.

Cet ensemble de violations serait de nature si on le laissait subsister, à permettre au gouvernement allemand de reconstruire une armée en violation formelle du Traité de Versailles.

Il énumère ensuite les principaux points des clauses militaires, au sujet desquelles il n'a pas encore obtenu satisfaction.

Il demande ensuite une liste détaillée des redressements nécessaires pour que les clauses militaires du Traité puissent être considérées comme remplies d'une manière satisfaisante et dont voici un résumé:

Militarisation de la police; incomplète destruction des mines, dépôts et ateliers; matériels en excès; réorganisation du grand état-major, etc.

Cette note collective proprement dite est jointe des annexes indiquant:

1^{er} L'état d'exécution des clauses militaires du Traité;

2^{me} Les points principaux des clauses auxquels l'Allemagne n'a pas encore satisfait;

3^{me} Les listes des redressements nécessaires pour que les clauses militaires du Traité puissent être considérées comme exécutées adéquatement.

Les alliés adressent un nouvel et pressant appelle au gouvernement allemand pour qu'il donne, avec le bon voulois nécessaire, aux questions encore en suspens, le règlement qu'exige la gravité de la situation. C'est pour lui le seul moyen d'apporter un soulagement à l'Allemagne par la libération d'une partie de son territoire occupé.

Les négociations se poursuivent favorablement entre la France et l'Espagne au sujet des événements du Maroc. Le secrétaire d'Etat, M. Painlevé, a été nommé à la tête d'une commission chargée de régler la question du trafic des armes et du blocus de la zone rifaine.

Le blocus du Riff sera vraisemblablement couvert par le trafic des marchandises s'exerçant autour par Gibraltar.

L'envoi d'une mission parlementaire

Paris, 5 juin. — La commission de l'armée de la Chambre a entendu, à la fin de la matinée, le Président du Conseil qui lui a donné communication de la réponse du maréchal Lyautey en ce qui concerne l'envoi au Maroc d'une mission de contrôle parlementaire.

La réponse du résident général est en tous points favorable aux suggestions qui lui ont été soumises par la Présidente du Conseil d'accord avec la commission. Les membres de la commission ont remercié le Président du Conseil de ses déclarations, et aussitôt désigné un certain nombre de délégués qui constitueront en quelque sorte une mission provisoire.

Ce sont: MM. Florin, Cluzel, Guillaumond, et de Montjou, ces deux derniers anciens officiers aviateurs, se rendront probablement au Maroc en avion.

La commission procédera ultérieurement à la désignation d'une autre délégation qui se rendrait au Maroc plus tard.

A l'exposition des arts décoratifs

Un incident à l'inauguration
du pavillon russe

Paris, 5 juin. — Au cours de la visite de la section russe des Arts décoratifs à laquelle il avait été invité par l'ambassadeur de l'URSS, le ministre de l'Instruction publique, accompagné de M. Krasine, a traversé les rangs de curieux parmi lesquels étaient groupés les communistes parisiens.

Des cris de « Vive les Soviets! » ayant été poussés par un certain nombre de personnes, M. de Montjou a prévenu l'ambassadeur que, dans l'intérêt même des relations franco-russes, il ne continuerait pas une visite dont le caractère se trouvait d'ores et déjà fausse.

Après avoir présenté ses hommages personnels à Mme Krasine, le ministre s'est, en effet, retiré, en même temps que ses amis, MM. Victor Dubiez, Milan et Lassus, présents à l'incident, tandis que des coups de feu étaient tirés par le groupe des manifestants.

Le conseiller a intenté à la police de publier quel que fut cet acte d'insolence. Il y a quelques jours déjà, la marquise de Castelnau,

l'épouse du capitaine de la garde, a été victime d'un attentat.

Le second pilote, le quartier-maître Costa, de Paris, a été grièvement blessé.

Les quatre autres militaires sont contusionnés.

Un Canadien incarne sa mère, ses cinq enfants, son frère et sa femme.

Hamilton (Ontario), 5 juin. — Un homme pris de folle furieuse, a tué à coups de feu ses enfants, sa mère, son frère et sa femme.

Toulouse, 5 juin. — Un gros avion de la marine, portant le pilote et cinq passagers se rendant de Rochefort à Saint-Etienne, s'est retrouvé, dans un champ de bataille, en atterrissant à l'aérodrome de Fransac, près de Toulouse.

Le premier pilote Berthon, du centre de Rochefort, le crane fracturé, expira dans les bras de ceux qui le relevèrent.

Le second pilote, le quartier-maître Costa, de Paris, a été grièvement blessé.

Les quatre autres militaires sont contusionnés.

Un Canadien incarne sa mère, ses cinq enfants, son frère et sa femme.

Hamilton (Ontario), 5 juin. — Un homme pris de folle furieuse, a tué à coups de feu ses enfants, sa mère, son frère et sa femme.

Toulouse, 5 juin. — Un gros avion de la marine, portant le pilote et cinq passagers se rendant de Rochefort à Saint-Etienne, s'est retrouvé, dans un champ de bataille, en atterrissant à l'aérodrome de Fransac, près de Toulouse.

Le premier pilote Berthon, du centre de Rochefort, le crane fracturé, expira dans les bras de ceux qui le relevèrent.

</div